Mairie-conseils



Artisanat : diagnostic, reprise, transmission, création, formation La politique de la Communauté de communes du Coglais Jeudi 22 AVRIL 2004

Témoignages de :

- Jean MALAPERT, Président de la communauté de communes du Coglais (Ille-et-Vilaine)
- Bérénice DELAPLACE, assistante technique Chambre des Métiers, antenne de Fougères.

Animation: Catherine LEBERGER, Mairie-conseils

Présentation

Les élus de la Communauté des Communes du Coglais - 11 communes, 10295 habitants - ont sollicité la Chambre de Métiers d'Ille-et-Vilaine afin de favoriser le développement de l'artisanat sur le territoire. Ainsi, depuis mars 2003, deux jours par semaine, **Bérénice Delaplace, responsable de l'animation de l'antenne de Fougères et en charge d'une partie de la création/reprise d'entreprise sur le Pays de Rennes,** est détachée auprès de la communauté de communes du Coglais. Ce partenariat entre dans le cadre du dispositif européen Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (O.D.E.S.C.A.) pour promouvoir l'artisanat et le commerce par des actions collectives et des aides directes.

La Communauté de communes du Coglais compte 165 entreprises artisanales : 26 dans le secteur alimentaire, 39 dans la fabrication, 53 dans le bâtiment et 47 dans les services. Toutes ont été destinataires de courriers de la Chambre de Métiers proposant des actions spécifiques et informant du partenariat avec la Communauté de Communes. 47 % d'entre elles ont été contactées directement par téléphone ou ont fait l'objet de visites.

S'appuyant sur les dispositifs mis en place par la Chambre de Métier d'Ille-et-Vilaine, l'action de l'assistant Chambre de métiers porte à la fois sur la création et la reprise, sur la transmission, sur la détection des investissements, sur la formation à Internet et sur la certification.

Ainsi, depuis mars 2003, dans la communauté de communes :

- 11 porteurs de projet ont été reçus pour un entretien de validation ou un montage de dossiers d'aides et 4 se sont effectivement installés.
 - Un pré-diagnostic a été proposé aux 70 chefs d'entreprises de plus de 50 ans afin de les sensibiliser à la nécessité de préparer leur transmission et pour les informer sur le dispositif d'accompagnement des cédants potentiels. 23 d'entre eux ont reçu la visite de l'assistant.
- 41 entreprises ont été contactées au sujet de leurs projets d'investissements. En effet, la communauté de communes fait partie des territoires prioritaires éligibles aux fonds européens et sur certaines aides, les entreprises peuvent bénéficier d'un taux de subvention majoré de 10 %.
- le 5 décembre 2003 à Saint Brice en Coglais, 7 entreprises ont participé à une initiation à l'utilisation d'internet (recherches juridiques, fiscales et sociales, télétransmission...)
- La Chambre de Métiers a sensibilisé les entreprises artisanales du bâtiment à l'intérêt d'une démarche de certification afin d'améliorer les performances de l'entreprise et la satisfaction des clients.

Jean Malapert, Président de la Communauté de Communes du Coglais, nous expliquera le contexte socioéconomique dans lequel se situe cette action et l'analyse qu'il en fait, un an après son démarrage. Bérénice Delaplace nous indiquera le diagnostic, les relations avec les artisans, le contenu de l'appui technique qu'elle apporte, les difficultés qu'elle perçoit et nous donnera les chiffres-clés d'évaluation de son action.

COMPTE RENDU

Mairie-conseils

Merci à Jean MALAPERT, Président de la Communauté de Communes du Coglais, et à Bérénice DELAPLACE, assistante technique de la Chambre des Métiers à l'antenne de Fougères.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour parler de l'action de développement des entreprises artisanales du Coglais, en Ille-et-Vilaine. On y compte aujourd'hui environ 165 entreprises artisanales. L'objectif des élus, dans le cadre de leur projet de territoire est de favoriser le développement et le maintien de ces entreprises qui constituent une richesse économique et sociale parce qu'elles apportent des services aux habitants et qu'elles sont créatrices d'emplois, mais dont on connaît la fragilité, surtout lorsque l'artisan est sur le point de prendre sa retraite ou lorsqu'il doit investir pour développer ou maintenir son activité.

Dans le Coglais, les élus se sont adressés à la Chambre des Métiers, en s'appuyant sur le dispositif européen ODESCA (Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat).. Jean Malapert et Bérénice Delaplace, en poste depuis le 20 mars 2003 deux jours par semaine auprès des entreprises artisanales du secteur, nous expliqueront les attendus, les financements et les contraintes de ce dispositif. Ils nous diront de quelle manière ils travaillent avec les artisans, avec ceux qui préparent leur retraite et cherchent un repreneur; avec ceux qui ont des projets d'investissement; avec ceux qui souhaitent s'installer et nous parleront également des autres services, notamment de la formation.

Bien sûr, le bilan qualitatif et quantitatif de cette action depuis un an nous intéresse tout particulièrement.

Jean MALAPERT, *Président de la Communauté de Communes du Coglais* Bonjour à tous.

La Communauté de Communes du Coglais, qu'il faut désormais appeler **Coglais-Communauté**, rassemble 11 communes et 10 500 habitants. La plus petite commune compte 160 habitants et le chef-lieu de canton 2 400.

Nous exerçons les compétences obligatoires de développement économique et aménagement de l'espace mais notre politique Habitat constitue le cœur de notre développement. Nous adhérons maintenant au **Syndicat mixte du pays de Fougères**, chargé de l'élaboration du SCOT, dont je suis président. Nous exerçons également les compétences tourisme, sport, culture, loisirs, éducation, jeunesse et nous venons de mettre en place un réseau de bibliothèques ainsi qu'une dotation de projets auprès des communes qui s'inscrivent dans les compétences dont je vous ai parlées.

En matière d'artisanat, nous avons mené la réflexion dans le cadre de la mise en place du Pays de Fougères et du Conseil de développement. Le problème est l'éparpillement de l'ingénierie. Nous avons cherché à mieux l'utiliser. Les organismes consulaires se sont organisés dans une structure appelée Force 5 et sont partenaires du Comité directeur du Pays de Fougères, qui est une association. Pour bénéficier de cette ingénierie, nous avons cherché à la mettre en commun, de nous y appuyer, plutôt que de recruter, dans chaque structures intercommunales, des personnes chargées de développer le commerce et l'artisanat.

A partir de cette réflexion, la communauté de communes a mis en route une expérience qu'elle est seule à avoir lancée. Nous avons rencontré le Président de la Chambre de métiers et nous lui avons proposé une **convention expérimentale**, afin qu'une personne soit détachée auprès de nos entreprises deux jours par semaine. Nous avons eu la même démarche auprès de l'architecte conseil (une journée par semaine) et nous envisageons de faire la même chose avec la Chambre d'Agriculture (une personne deux jours par semaine).

Le système fonctionne depuis un an, avec une certaine souplesse. L'objectif recherché est en premier lieu **d'être présent sur le terrain** et d'apporter un concours plus actif de la Chambre de Métiers, qui se trouve à Rennes, donc un peu éloignée (même si une antenne existe à Fougères) des artisans du Coglais.

Aujourd'hui, l'autoroute A 84 est juste terminée, elle va de Rennes vers Caen en traversant le Coglais. (Actuellement, il existe deux échangeurs et nous ne sommes plus qu'à ½ heure de Rennes et à ¼ d'heure de Fougères; nous y avons accès par l'A 84 et un barreau spécifique relie Fougères à l'A 84). Mais nous restons en zone rurale, l'agriculture est très importante et nous avons un secteur agroalimentaire très fort, qui représente environ 1000 emplois. Nous avons aussi des préoccupations à ce sujet, en particulier sur le développement de l'artisanat.

Dans le cadre du FISAC, la Communauté de Communes a mis en place des opérations "dernier commerce". Elle est propriétaire de neuf commerces, qui sont répartis sur sept communes pour l'instant et à la fin de l'année neuf communes sur onze auront un commerce de ce type, avec

possibilité de rachat par les commerçants. D'autre part, l'ODESCA est un dispositif qui nécessite un travail relativement important et cette convention expérimentale entre la Chambre des métiers et le Coglais a été la bienvenu.

Un intervenant

Pourriez vous nous expliquer ce qu'est l'ODESCA?

Jean MALAPERT

Si le FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le Commerce) est surtout intéressant pour le commerce dans les communes de moins de 2 000 habitants, l'ODESCA concerne davantage l'artisanat et le commerce/artisanat et nous permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire. Il est couplé, en Ille-et-Vilaine, avec une opération Cap 35, qui est une opération d'aide à l'artisanat.

Il existe trois financements intéressants : pour les commerçants le FISAC ; pour les commerçantsartisans, il peut y avoir du FISAC, plus de l'ODESCA, et ensuite l'accompagnement du Conseil Général intervient au titre du Cap 35.

Bérénice DELAPLACE, Assistante Technique Chambre des Métiers, antenne de Fougères

L'ODESCA est un dispositif assez récent, qui a été mis en place en 2000. Pour ce qui est des négociations et de la présentation, il existe en Bretagne une association qui regroupe les chambres de Métiers et Chambres de Commerce, l'ARIARCA. Auparavant, cette association, sous la dénomination OPARCA, gérait le dispositif dans un cadre qui avait le même objectif, dynamiser le commerce et l'artisanat, et notamment sous forme d'aide directe. Pendant la période OPARCA, nous avons eu un volet animation, mais surtout un volet aide directe aux entreprises pour tout ce qui concerne l'investissement.

Aujourd'hui, l'ODESCA a pris le relais. Le volet animation et le volet aide directe existent toujours. mais le volet animation a pris le pas sur les aides directes. L'objectif de l'ODESCA, défini suite à une étude réalisée par un cabinet conseil, est de dégager des enjeux importants, notamment au niveau de la transmission d'entreprises. Il met en place des actions sur la transmission d'entreprises dans le pays de Fougères; des actions en faveur des spécificités, telles la filière bois sur le pays de Fougères, On nous demande de mettre en place des actions pour structurer cette filière. Il existe également un volet sur le dernier commerce alimentaire pour aider les petites communes et notamment les derniers commerces alimentaires en place dans ces communes. Ce sont les principaux enjeux. D'autres existent pour le commerce et les unions commerciales

L'ODESCA représente surtout un volet animation, pour la mise en place d'actions, pour que les artisans et les commerçants puissent ensemble réaliser des opérations, des actions.

L'autre volet concernant les aides directes existe toujours, mais les enveloppes ont été réduites. Nous avons des filières-cibles, le diagnostic de territoire ayant mis en avant tout le secteur de la mécanique, et particulièrement les garages. De très nombreux garages ont besoin de mise aux normes, notamment en vue de leur transmission. Des aides existent pour leur modernisation. La filière alimentaire est également concernée : les commerces de proximité, les commerces spécialisés, les boulangeries, les boucheries, etc., peuvent aussi bénéficier de ces aides à la modernisation, la mise aux normes de leur outil de travail, également, les entreprises de production, pour les mises aux normes au niveau de l'environnement.

Ce dispositif ODESCA vient en complément du dispositif CAP 35 géré par le Conseil Général qui concerne le commerce et l'artisanat de proximité sur le département d'Ille-et-Vilaine, pour des communes de moins de 2 000 habitants. Le Conseil Général soutient les entreprises qui souhaitent se moderniser, s'agrandir ou mettre aux normes leurs ateliers, leurs magasins, leurs locaux. Sur des travaux immobiliers, on peut obtenir une subvention d'environ 30 %.

Pour les communes de plus de 2 000 habitants, l'ODESCA permet de répondre en partie. Ensuite, c'est en fonction des filières que l'on peut trouver un appui.

Un intervenant

Je voudrais savoir quelle est la différence avec une opération rurale ORAC.

Bérénice DELAPLACE

Je suis à la Chambre des Métiers depuis cinq ans. Quand j'ai commencé, j'ai établi des prédiagnostics dans le cadre de l'OPARCA. Je pense que c'est la même chose. Peut-être les modalités de subventions sont différentes, mais je pense que les objectifs sont les mêmes, c'est à dire qu'il s'agit de développer les secteurs ruraux et aider les commerçants et les artisans sur ces territoires.

Un intervenant

Le FISAC et l'ODESCA sont-ils compatibles sur une même opération?

Bérénice DELAPLACE

Je n'ai jamais rencontré ce cas. Je ne suis pas sûre que ce soit compatible. Il y a sans doute un taux maximum au niveau de ces financements publics. Dans l'ODESCA, il y a des fonds européens, des fonds de l'Etat et de la Région. Avant de monter un dossier qui comporte les deux demandes, j'irais me renseigner auprès de la préfecture pour vérifier la compatibilité. Les deux dispositifs existent , mais il arrive qu'une subvention en évince une autre. Il est important de le vérifier.

Un intervenant

Pourriez-vous nous en dire plus sur le type d'actions menées au titre de l'animation?

Bérénice DELAPLACE

Des actions sur la transmission d'entreprises sont lancées en priorité sur le Coglais. J'ai commencé l'an dernier pendant la période Mai-Juin à faire des diagnostics. J'ai proposé des visites aux chefs d'entreprise de plus de 50 ans pour évaluer avec eux les démarches pour la transmission ou pour les sensibiliser ; la démarche de transmission leur semble assez lointaine ; Pour ceux qui ont plus de 55 ans, il est important de leur dire ce que l'on peut leur proposer pour trouver un repreneur.

J'ai entamé ces diagnostics, ces visites, en premier lieu sur le Coglais. Cela m'a permis de voir où en étaient les chefs d'entreprise, quelles étaient leurs demandes, ce qu'on pouvait leur proposer et voir si ça fonctionnait. A Fougères, pour la transmission d'entreprise, nous avons organisé une **réunion d'information sur la transmission d'entreprise**, en partenariat avec la Chambre de Commerce. Elle a eu lieu au mois de mars, et nous avions invité différents intervenants experts comptables, notaires, avocats ou banquiers, qui nous ont présenté les démarches et les incidences fiscales de la transmission. C'est une action collective forte sur la région de Fougères. Presque la moitié des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans dans la région ; c'est important.

Sur le pays de Fougères, la filière bois est très importante. Nous avons organisé une action spécifique et notamment des **visites de salons spécialisés**, (salon de la Maison en bois). Sensibiliser les artisans à cette construction nous semblait important. Nous proposons aux artisans du meuble la visite d'un salon (peut-être sur Paris le salon du Meuble. Lors de mes rencontres avec les entreprises du bois pour un diagnostic ou un appui conseil de consultants spécialisés, je leur demande leur avis sur les actions filière-bois. C'est l'occasion de prendre la température.

La Chambre de Commerce mène une action collective orientée sur les unions commerciales. Nous aurons également une action partenariale entre les deux Chambres sur le dernier commerce alimentaire.

L'action pionnière sur le Coglais a donné l'exemple.

Un intervenant

Combien de chefs d'entreprise ont participé à la réunion d'information sur la transmission d'entreprise ?

Bérénice DELAPLACE

Nous avons réuni 110 chefs d'entreprises, ce qui est un succès. La salle était comble et nous étions très satisfaits de cette participation. Nombre de chefs d'entreprises que j'avais visitées sur la communauté de communes étaient là. Je leur avais parlé des réunions en les rencontrant. Cette sensibilisation a porté ses fruits.

Nous avons fait une réunion avec la Chambre de Commerce et une au niveau de la Chambre des métiers plus spécifiquement sur la retraite, avec les Caisses de retraite. J'y ai retrouvé les chefs d'entreprise du Coglais.

Mairie-conseils

Comment préparez-vous les visites auprès des artisans et combien en avez-vous faites ? Comment cela se passe-t-il concrètement ?

Bérénice DELAPLACE

J'ai pratiquement vu la moitié des entreprises du Coglais. Je dois maintenant rencontrer les entreprises du bâtiment. C'est plus difficile car elles sont débordées. Elles ont toutes été

contactées pour une visite, pour les informer et étudier avec elles les aides éventuelles. Et je contacte actuellement les entreprises du vêtement.

Pour la transmission, 33 chefs d'entreprises ont été contactés et j'en ai rencontré 23. Nous avons à peu près 70 chefs d'entreprises qui sont dans le créneau d'âge concerné. Certains m'ont dit que leur entreprise ne leur paraissait pas vendable...Si les personnes ne souhaitent pas me rencontrer, je ne peux pas les y obliger.

Pour les projet d'investissement, j'ai contacté 41 entreprises et j'en ai rencontré 32 pour discuter de leurs projets et étudier les dispositifs d'aide. Avec certaines, c'était simplement l'occasion de présenter le partenariat Chambre de Métiers/Communauté de communes et leur dire qu'un service de proximité existait si elles en avaient besoin.

Avec d'autres, il s'agissait d'évaluer leurs besoins. Des entreprises peuvent avoir des projets à plus ou moins long terme et il est important de les informer sur les dispositifs en leur faveur. Des chefs d'entreprise passent parfois à côté de subventions, ce qui est dommage.

Un intervenant

A priori, votre action en faveur de la transmission est importante ainsi que la sensibilisation de l'acquis. Avez-vous une politique pour **l'acqueil des artisans** également ?

Bérénice DELAPLACE

Bien sûr. Notre mission est d'accueillir les porteurs de projets et d'aider les entreprises à se développer. Pour la création et la reprise d'entreprise, les services existent longtemps alors que jusqu'à présent il y avait peu d'action sur la transmission.

Un intervenant

Ce service est-il au sein de la Chambre de Métiers ou au sein de la communauté de communes ?

Bérénice DELAPLACE

Ce service existe au sein de la Chambre de Métiers mais peut exister au sein de la communauté de communes, à une échelle raisonnable. Voici ce que nous faisons pour accompagner le créateur ou le repreneur.

Nous avons ce que nous appelons un **primo accueil** à la Chambre de Métiers (à Rennes ou dans les antennes). Une assistante reçoit le porteur de projet, parle avec lui et l'oriente, lui indique les premières formalités. Si nécessaire, elle l'oriente vers une **réunion d'information à la création ou à la reprise** que j'organise sur Fougères, tous les troisièmes lundi de chaque mois. Nous y expliquons toutes les responsabilités d'un chef d'entreprise et les incidences au niveau du statut juridique, fiscal et les questions de rentabilité du projet de l'entreprise. A l'issue de cette réunion, je propose un entretien individuel.

Si quelqu'un me dit qu'il va s'installer sur la communauté de communes, je lui propose bien sûr de préférence un rendez-vous sur la communauté de communes. Là, je valide le projet et je vois avec lui quels sont les différents dispositifs de financement qui peuvent être sollicités pour l'aider.

Je ne peux pas faire les réunions mensuelles d'informations sur le Coglais, car il n'y aurait pas assez de monde. A Fougères, il y a entre cinq et dix personnes chaque mois.

Un intervenant

Je voulais savoir s'il y avait une démarche spécifique de la communauté de communes justement en faveur de ces porteurs de projet.

Jean MALAPERT

Nous avons une **pépinière d'entreprises du pays de Fougères**, qui peut accueillir une dizaine de créateurs. Actuellement, nous sommes à 70 % d'occupation. Cette pépinière a été mise en œuvre par la communauté de communes et la Chambre de Commerce en assure la gestion. Il existe un partenariat et nous participons au déficit.

En parallèle nous avons créé une **zone artisanale.** Des artisans commencent à s'y installer grâce à l'autoroute A 84. Nous mettons en place une politique de **bâtiments-relais**, en collaboration avec une société d'économie mixte. Une autre zone d'activité, créée il y a trois ans, est remplie par des entreprises mais aussi des artisans.

Notre action en faveur du **maintien du dernier commerce** touche des commerçants/artisans, bouchers et boulangers notamment. Nous sommes propriétaires de deux boulangeries par exemple. Une troisième a été vendue. Nous sommes propriétaires de deux boucheries-charcuteries-traiteur et de quatre ou cinq magasins d'alimentation.

Tous ces outils développent des complémentarités.

Pour la coordination, l'arrivée du Pays a permis de lier ces opérations entre les organismes consulaires, les syndicats mixtes de développement, un observatoire de développement économique, etc. Nous avons maintenant le SCOT. Tout cela fait que le projet de développement commence à prendre une vraie dimension au niveau du pays de Fougères, l'ingénierie étant là. Il y a toujours des problèmes politiques qui sont habituels avec les élus! Mais l'ingénierie aujourd'hui est le moteur du commerce, de l'artisanat, des entreprises, du tourisme, etc.

Un intervenant

Avez-vous des actions précises sur la mise en relation des cédants et des repreneurs ?

Bérénice DELAPLACE

Oui, nous travaillons avec Précom, qui gère la publicité du journal Ouest-France et de ses annonces. Dans le cadre de ce partenariat régional, les **Chambres de Métiers de Bretagne proposent à leurs ressortissants des tarifs préférentiels pour diffuser une annonce** sur 12 départements du Grand Ouest (180€ au lieu de 980) et six parutions le mercredi et le samedi dans ce journal.

Ce partenariat existe depuis janvier 2003 et nous commençons à avoir beaucoup d'appels. Les repreneurs nous contactent et nous mettons en relation les cédants et les repreneurs.

Un exemple récent : Monsieur MALAPERT souhaitait trouver un repreneur sur sa commune pour une boucherie-charcuterie-traiteur-épicerie. Nous avons publié une annonce en novembre 2003. Nous avons eu quelques contacts, mais pas suffisamment. Nous avons recommencé en janvier et nous avons obtenu des contacts intéressants. Un repreneur s'est installé cette semaine. Il démarre en mai. Il vient de l'Oise et s'installe dans cette commune. C'est un point positif.

Autre moyen pour trouver des repreneurs, la Bourse nationale d'opportunités artisanales qui permet de publier des annonces sur Internet grâce au réseau de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers). Un repreneur peut se mettre en contact avec la Chambre de Métiers qui a diagnostiqué l'entreprise cédante, pour avoir des informations.

Dernier outil, **un fichier papier**. Lorsqu'une entreprise nous contacte pour nos bourses d'opportunités, on la garde sur un fichier papier, consultable par toute personne se présentant spontanément à la Chambre de Métiers. Nous devons l'informatiser pour disposer véritablement d'une bourse des repreneurs et des cédants.

Nous organisons des réunions de créateurs et de repreneurs. Nous devons également créer un fichier repreneurs pour mettre en contact une personne qui cherche une entreprise avec un chef d'entreprise qui veut vendre. Parfois, ces projets ne sont pas simultanés et nous avons du mal à les mettre en contact.

Un intervenant

Je voudrais poser la question des moyens humains dégagés par la Chambre des métiers. Si toutes les communautés de communes du département voulaient faire la même chose que le Coglais, serait-ce possible ?

Bérénice DELAPLACE

Ce serait très difficile. Nous sommes une Chambre de Métiers départementale, contrairement aux Chambres de Commerce en Ille-et-Vilaine (Chambres de Commerce du Pays de Fougères, du Pays de Saint-Malo et du Pays de Rennes et de Redon).

Nous avons 7 antennes dans le département. Le siège est à Rennes. A l'agence pour le pays de Fougères, je suis chargée du développement économique. Je prends en charge tous les aspects du développement économique, la création d'entreprise, le développement des entreprises et j'assure le partenariat avec les élus. La Chambre de Commerce a beaucoup plus de moyens et de services. Si toutes les communautés de communes nous demandaient le même partenariat, il faudrait embaucher pour assumer la demande.

Par exemple, sur le pays de Fougères, il y a environ 1 100 entreprises ; je m'occupe aussi de créateurs. Le volume est moins important, mais il y a des choses récurrentes, comme des réunions de créateurs chaque mois ; des stages sont organisés. La chose est identique sur Rennes et j'ai ma part de travail à ce niveau. Je dispose au maximum d'une journée ou d'une journée ½ à consacrer au reste du pays de Fougères. Il faut reconnaître que le Coglais a de la chance que je puisse consacrer deux jours par semaine à leurs 160 entreprises, alors que pour le pays de Fougères, je dispose d'un jour par semaine pour environ 1 000 entreprises. Pour être présent dans tous les territoires, il faudrait trouver une autre organisation au niveau des ressources humaines.

Un intervenant

Quel est le coût pour la communauté de communes ? l'ODESCA ? La Chambre de Métiers ?

Bérénice DELAPLACE

La communauté de communes prend en charge les deux jours par semaine, mon salaire chargé, plus les frais de déplacement et les frais de repas. Un forfait a été établi.

Jean MALAPERT

Le Conseil Général a une politique en faveur de cantons dits "prioritaires", éloignés des centres urbains. Ces cantons bénéficient d'une dotation d'environ 450 000 euros par communauté de communes. 60 % sont libres d'emplois par les communautés de communes pour financer l'ingénierie. Nous avons utilisé cette enveloppe. Compte tenu du résultat très satisfaisant de notre action, de l'évaluation que nous avons déjà faite au niveau de la première année, le financement sera pris directement sur le budget de la communauté de communes puisqu'il n'y aura plus de subventions.

Stéphane LINOU

A quel niveau intervient l'ODESCA?

Jean MALAPERT

L'ODESCA n'intervient pas du tout pour cette opération qui concerne la communauté de communes et qui a bénéficié des financements spécifiques prioritaires du Conseil général, et maintenant il y a une volonté du Conseil communautaire de faire en sorte que la Chambre de Métiers continue à être présente dans le Coglais.

Quelqu'un posait la question de savoir ce qu'il adviendrait si tout le monde souhaitait faire la même chose, la réflexion va se faire au niveau du pays de Fougères. L'ingénierie aujourd'hui concernant le développement économique nécessite une coordination. Les communautés de communes font du développement économique. Certaines associations aussi. les organisations consulaires aussi. Tout le monde fait du développement économique, si bien que sur le même thème, on se trouve trop nombreux et dispersés.

Pour nous, d'une part au niveau du Conseil de développement du pays et d'autre part au niveau de son Comité directeur, il est clair que demain peut-être que nous financerons un poste à part entière sur le pays de Fougères concernant l'appui auprès des commerces et de l'artisanat.

Un intervenant

Que finance l'ODESCA sur les autres animations ?

Bérénice DELAPLACE

Quand un agent consulaire réalise une action dans le cadre de l'ODESCA, ses frais de déplacements et son salaire chargé **sont pris en charge par moitié par l'ODESCA**, le reste est à la charge de la Chambre de Métiers. L'ODESCA finance également une partie des différents frais liés à l'action. Dans le cadre de la réunion transmission d'entreprise, nous avions les frais d'organisation, les plaquettes, les frais de cocktail, Sur certaines actions, on demande aux entreprises de participer. On demande au pays de Fougères de participer également. Indirectement, les communautés de communes participent également au financement des actions collectives.

Un intervenant

Vous dites que les questions relatives à la modernisation de l'immobilier, de l'outil de travail pouvent être financées dans le cadre de l'ODESCA en aide directe. Est-on parti de conseils autour de ces projets, ou s'agit-il simplement du financement technique de la réalisation ?

Bérénice DELAPLACE

Quand il y a aides directes, il y a au préalable un diagnostic. Nous détectons l'entreprise qui peut avoir besoin de monter un projet. Si je vais voir un garage, au préalable, je fais un pré-diagnostic. Les aides directes ensuite sont mises en place une fois que le projet est bouclé au niveau du prévisionnel. La partie conseil n'intervient qu'à ce niveau.

Par contre, dans le cadre d'animations collectives, on peut avoir une proposition d'action pour proposer un appui-conseil à certaines entreprises. Pour la filière-bois, en interne, au niveau de la Chambre régionale de métiers, un ingénieur est spécialisé dans le domaine et pourra intervenir si l'entreprise le souhaite pour avoir un véritable audit. Nous lui proposerons alors un plan de

développement, la mise en place d'un appui conseil. Ce n'est pas une aide directe monétaire, mais c'est du conseil, via l'action collective. C'est pris en charge par l'ODESCA.

Mairie-conseils

En quoi consiste exactement le pré-diagnostic ?

Bérénice DELAPLACE

Il y a différentes formes de pré-diagnostic. Ce sont des entretiens, des visites d'entreprises ayant pour but de détecter de projets d'investissements et d'apporter une première base de conseils. Cet entretien dure une ou deux heures avec le chef d'entreprise et l'on passe en revue tous les aspects, la participation éventuelle du conjoint dans l'entreprise, les salariés, les outils de production, le respect des normes, le renouvellement du matériel, la démarche commerciale, les clients, la concurrence, etc. Voilà ce que l'on peut trouver dans un pré-diagnostic. Cela permet de soulever des points-clés et d'apporter des premiers conseils aux artisans, à partir du moment où on détecte un point sensible. On peut dire : « Vous avez un problème de salariés, peut-être faudra-t-il envisager telle ou telle solution ». C'est une trame d'entretien pour apporter les premiers conseils.

Le diagnostic peut être plus poussé. On peut aller jusqu'à l'audit, comme peuvent le faire des cabinets spécialisés. On sort parfois du domaine de nos compétences. Et là, nous n'avons pas forcément la technicité requise. On peut faire appel à des ingénieurs spécialisés, dans le domaine de l'environnement, de l'alimentaire, du bois, etc.

Dans le cadre de l'ODESCA, on appelle plutôt ces entretiens des "pré-diagnostics", ce sont les premiers points : points faibles et points forts de l'entreprise, et ce que nous préconisons par la suite. Peut-on monter un dossier de financement ou simplement proposer du conseil, des formations ?

Mairie-conseils

Vous avez expliqué l'ensemble des opérations dans lesquelles vous êtes impliqués. Étes-vous en contact avec d'autres chambres de métiers? Travaillez-vous en réseau sur ces questions-là?

Bérénice DELAPLACE

Nous avons le réseau de l'APCM, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers. Nous pouvons, via leur site Internet, poser des questions dans différents domaines pour avoir un échange d'expériences. L'expérience avec le Coglais n'a pas suscité de question particulière. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres partenariats de ce type, mais je ne peux pas vous le garantir. A la Chambre de Métiers, quand on a des questions spécifiques, nous travaillons en réseau avec des collègues de la Chambre régionale. Nous travaillons sur des outils communs.

En ce moment, nous sommes un peu en « stand by » puisque le Conseil Régional a changé de couleur politique. Jusqu'à présent, nous travaillions sur une mise en commun des différents outils en faveur des créateurs d'entreprise. Le Conseil Régional avait sollicité les différents acteurs de la création d'entreprise pour les coordonner.

Forcément, au niveau de la Chambre régionale de Métiers, nous avons travaillé avec nos collègues des Chambres départementales pour proposer des outils communs et notamment des stages que tout créateur d'une entreprise artisanale a l'obligation de suivre pour une préparation à son installation.

Mairie-conseils

Pouvez-vous nous préciser vos actions en matière de formation pour les artisans ?

Bérénice DELAPLACE

Nous avons deux types de formation : formation technique, avec la Chambre régionale et avec la Chambre départementale d'Ille-et-Vilaine qui a un programme de formation continue dans les domaines informatique, gestion, comptabilité et autres. Ces formations ont généralement lieu à Rennes, et sont parfois délocalisées sur les antennes. Il arrive qu'elles aient lieu à Fougères, mais c'est rare.

Dans la communauté de communes, une personne s'occupe de l'informatique. J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de monter une initiation à l'utilisation d'Internet, pour les artisans du Coglais. Nous l'avons organisée au mois de décembre 2003, dans un local du Conseil Général équipé d'ordinateurs. Sept entreprises ont participé. Certains ont souhaité approfondir la formation. C'est intéressant de pouvoir leur apporter cette proximité.

Un intervenant

Pourrait-on avoir un rapport de cette expérience et des attentes des artisans par rapport à Internet ? Qu'attendaient-ils de plus ?

Mairie-conseils

Vous allez recevoir bien sûr le compte rendu de cette réunion. Pour cette action spécifique informatique, je vous encourage à vous mettre en relations avec Bérénice Delaplace : coglais@wanadoo.fr

Mairie-conseils

Je vais demander à Jean MALAPERT de conclure. Que recommanderiez-vous à des élus ou à des territoires qui veulent suivre votre exemple ? Qu'est-ce qui est important pour vous ? En quoi ce bilan, après un an, vous semble-t-il encourageant, comme vous l'avez dit tout à l'heure ?

Jean MALAPERT

On constate aujourd'hui que le pays est incontournable. Donc, quand on parle d'ingénierie, au niveau du Coglais aujourd'hui, il y a quand même actuellement 18 personnes. Cela va du technicien à l'ingénieur. C'est une lourde charge pour la communauté de communes. Aujourd'hui, la réflexion est plus engagée au niveau du pays de Fougères par exemple. Maintenant, la SEM s'occupe principalement de l'aspect immobilier. La Chambre de Commerce veut développer des forces de formation, comme vendeurs dans l'automobile, etc., ou des formations très spécifiques ou des formations qui concernent le son, la vue, etc., dans le cadre d'écoles spécialisées qui sont sur Fougères.

On va plus maintenant vers un partenariat, de façon à disposer d'une ingénierie efficace, Or, en tant que collectivité locale, nous n'avons pas la possibilité de recruter comme nous le voudrions et donc nous passons des conventions comme avec la Chambre de Métiers.

Si la communauté devait recruter aujourd'hui une personne de la compétence de Bérénice DELAPLACE, nous ne pourrions pas le faire. Nous devrions faire un contrat de trois ans CDD renouvelable. Aujourd'hui, quelqu'un de performant veut un CDI. Grâce à la convention que nous avons avec la Chambre des métiers, cela nous permet d'avoir quelqu'un de compétent, de bénéficier de la banque de données des organismes consulaires, ce qui nous évite d'avoir une documentation, etc. Je pense que ce genre de partenariat, la mise en réseau, doit être la réflexion principale aujourd'hui d'un Président et d'un Conseil communautaire. Pourquoi aller chercher ailleurs? Pourquoi créer quelque chose alors que nous avons ce qu'il faut dans notre environnement? Nous souhaitons travailler de la même manière avec la Chambre d'Agriculture, deux jours par semaine. Nous avons de petits problèmes de charge mais allons y parvenir car c'est important pour le développement et le devenir de l'agriculture.

Avec la Chambre du Commerce, nous participons, sur une base de 30 centimes d'euro par habitant, que nous versons pour l'animation de la chambre de Commerce.

L'ingénierie, la mise en réseau, l'utilisation de l'existant, le développement de postes de haut niveau, tout cela nécessite des réseaux, du travail en commun, etc. Mais le pays est le bon niveau.

Mairie-conseils

Merci beaucoup pour toutes les informations que vous nous avez apportées. C'était très riche et très intéressant.